



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2022-168

AVIS est donné que le règlement R-2022-168 intitulé « Règlement sur l'occupation du domaine public » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 5 juillet 2022.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2022-168 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 6 juillet 2022.

NANCY GAGNON, Greffière adjointe